



DÉMOLITION DU CLOCHER 1734

Le 7 novembre 1734 le curé et les habitants d'Amance demandent à l'évêché la permission de démolir leur clocher.

Un doyen rural est envoyé constater l'état des lieux.

Le 13 novembre 1734, le procès-verbal est rendu.

Il s'avère que le clocher est inutile car les cloches n'y jamais été posées. De plus, il est en mauvais état. Il est soutenu par des étages qui défigurent l'église. Il ne peut pas être réparé à moins de 1200 à 1400 livres, somme que les habitants sont incapables de payer.

L'évêque ordonne sa démolition, la restauration de sa place et la vente des matériaux en surplus.



relevé par : Véronique FREMIET MATTEI
source : AD Aube G62